

France-Cannes: Tyres for buses

OJ S 15/2021 22/01/2021

Contract notice – utilities

Supplies

Legal Basis:

Directive 2014/25/EU

Section I: Contracting entity

I.1. Name and addresses

Official name: CAPL

National registration number: 20003991500018

Postal address: place de l'Hôtel de Ville, CS 50044

Town: Cannes Cedex

NUTS code: FRL03 Alpes-Maritimes

Postal code: 06414

Country: France

Contact person: Monsieur le président de la Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins (CAPL)

E-mail: marches.publics@cannespaysdelerins.fr

Telephone: +33 489822700

Internet address(es):

Main address: <http://www.cannespaysdelerins.fr>

Address of the buyer profile: <https://www.marches-securises.fr>

I.3. Communication

The procurement documents are available for unrestricted and full direct access, free of charge, at: <http://www.marches-securises.fr>

Tenders or requests to participate must be submitted electronically via: <http://www.marches-securises.fr>

Additional information can be obtained from another address:

Official name: Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins (CAPL)

National registration number: 20003991500018

Postal address: aéroport Cannes/Mandelieu, hangar 14, 277 avenue Francis Tonner, CS 80044

Town: Cannes-la-Bocca

NUTS code: FRL03 Alpes-Maritimes

Postal code: 06156

Country: France

Contact person: Direction de la commande publique

E-mail: marches.publics@cannespaysdelerins.fr

Telephone: +33 489822700

Internet address(es):

Main address: <http://www.cannespaysdelerins.fr>

I.6. Main activity

Other activity: Services de chemin de fer urbain, de tramway, de trolleybus ou d'autobus

Section II: Object

II.1. Scope of the procurement

II.1.1. Title

Fourniture et maintenance de pneumatiques pour les besoins de la Régie Palm Bus

II.1.2. Main CPV code

34352200 Tyres for buses

II.1.3. Type of contract

Supplies

II.1.4. Short description

Le marché a pour objet la fourniture et la maintenance de pneumatiques, sous la forme de redevance kilométrique en grande partie, destinés aux véhicules du réseau urbain Palm Bus de la Communauté d'agglomération des Pays de Lérins.

II.1.5. Estimated total value

Value excluding VAT: 409 000,00 EUR

II.1.6. Information about lots

This contract is divided into lots: no

II.2. Description

II.2.2. Additional CPV code(s)

34913200 Retreaded tyres, 50116500 Tyre repair services, including fitting and balancing, 50230000 Repair, maintenance and associated services related to roads and other equipment, 50118300 Breakdown and recovery services for buses

II.2.3. Place of performance

NUTS code: FRL03 Alpes-Maritimes

Main site or place of performance: Régie Palm Bus, 108-114 avenue de la Roubine, 06150 Cannes-la-Bocca.

II.2.4. Description of the procurement

Le marché a pour objet la fourniture et la maintenance de pneumatiques, sous la forme de redevance kilométrique en grande partie, destinés aux véhicules du réseau urbain Palm Bus de la Communauté d'agglomération des Pays de Lérins.

II.2.5. Award criteria

Criteria below

Quality criterion - Name: Pourcentage de pneus rechapés proposé / Weighting: 10

Quality criterion - Name: Valeur technique de l'offre / Weighting: 40

Quality criterion - Name: Valeur environnementale de l'offre / Weighting: 5

Price - Weighting: 45

II.2.6. Estimated value

Value excluding VAT: 409 000,00 EUR

II.2.7. Duration of the contract, framework agreement or dynamic purchasing system

Duration in months: 12

This contract is subject to renewal: yes

Description of renewals:

Le marché pourra être reconduit par tacite reconduction, sauf décision de non-reconduction expresse prise par la CAPL au plus tard trois mois avant la date d'échéance du contrat.
Nombre de reconductions: cinq. Durée des reconductions: douze mois chacune ainsi, la durée globale du marché est de six ans maximum.

II.2.9. Information about the limits on the number of candidates to be invited

Envisaged number of candidates: 3

II.2.10. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2.11. Information about options

Options: yes

Description of options:

L'acheteur se réserve la possibilité de recours ultérieur à la procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables pour la réalisation de prestations similaires (article R. 2122-7 du CCP). En revanche, le marché n'est pas décomposé en tranches au sens de l'article R. 2113-4 du CCP.

II.2.13. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

II.2.14. Additional information

1) valeur estimée II.2.6): ce montant, fourni à titre indicatif et non contractuel, s'entend sur toute la durée du marché, périodes de reconduction incluses. L'estimation s'entend hors éventuels marchés de prestations similaires qui seraient passés ultérieurement en application des dispositions de l'article R. 2122-7 du CCP.

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions for participation

III.1.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions:

La recevabilité de la candidature est appréciée au vu des règles d'accès à la commande publique, énoncées notamment par les articles suivants du Code de la commande publique (CCP): L. 2141-1 à L. 2141-5 (motifs d'exclusions de plein droit de la procédure de passation), L. 2142-1 et R. 2142-1 à R. 2142-27 (conditions de participation), R. 2143-3 (éléments à produire par le candidat), R. 2143-11 et R. 2143-12 (documents justificatifs et autres moyens de preuve relatifs aux conditions de participation). En application de ces dispositions, le candidat fournira l'ensemble des renseignements relatifs à la candidature mentionnés ci-dessous:

- une lettre de candidature présentant le candidat (nom et adresse du siège social de l'entreprise ou des entreprises en cas de groupement, forme juridique du groupement, identification des membres du groupement et répartition des prestations, mandataire désigné par les membres du groupement);
- une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 du code de la commande publique notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail.

III.1.2. Economic and financial standing

List and brief description of selection criteria:

- déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles;
- renseignements sur la souscription à une assurance des risques professionnels pertinents.

III.1.3. Technical and professional ability

List and brief description of selection criteria:

- une liste des principales livraisons effectuées ou des principaux services fournis au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé, étant précisé que l'absence de références relatives à l'exécution de marchés de même nature ne peut justifier, à elle seule, l'élimination du candidat;
- une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années;
- une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public;
- des certificats de qualification professionnelle en lien avec l'objet du marché public, établis par des organismes indépendants, étant précisé que l'acheteur accepte tout moyen de preuve équivalent (par exemple des références attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat) ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres états membres.

III.1.6. Deposits and guarantees required

Une avance pourra être versée et remboursée dans les conditions définies aux articles R. 2191-3 et suivants du CCP. En cas de versement de l'avance, fixée à 10 %, une garantie à première demande ou, sur accord des parties, une caution personnelle et solidaire à hauteur du montant de l'avance sera exigée.

III.1.7. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

Le paiement des prestations s'effectuera par virement bancaire selon les règles de la comptabilité publique. Le délai global de paiement ne pourra excéder 30 jours à compter de la réception de la demande de paiement. Le défaut de paiement dans le délai ci-dessus indiqué fait courir de plein droit et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire ou du sous-traitant payé directement. Le taux des intérêts moratoires est calculé conformément aux dispositions réglementaires en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir. L'acheteur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante: l'euro (EUR).

III.1.8. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

Des candidats individuels ou des groupements d'opérateurs économiques sont acceptés. Le groupement pourra être conjoint ou solidaire. Dans les deux formes de groupement, un mandataire sera obligatoirement désigné. En cas de groupement conjoint, la CAPL exige que le mandataire du groupement conjoint soit solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur. De plus, un même candidat ne peut se présenter en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements et en qualité de membres de plusieurs

groupements. Les candidatures et les offres sont présentées soit par l'ensemble des membres du groupement, soit par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter les autres membres au stade de la passation du marché.

III.2. Conditions related to the contract

III.2.2. Contract performance conditions

Le marché comporte des conditions particulières d'exécution visées à l'article L. 2112-2 du CCP (clauses environnementales). Conformément à l'article 7 du CCAG-FCS, le titulaire veille à ce que les prestations qu'il effectue respectent les prescriptions législatives et réglementaires en vigueur en matière d'environnement, de sécurité et de santé des personnes, et de préservation du voisinage.

Section IV: Procedure

IV.1. Description

IV.1.1. Type of procedure

Negotiated procedure with prior call for competition

IV.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The procurement involves the establishment of a framework agreement
Framework agreement with a single operator

IV.1.8. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

IV.2. Administrative information

IV.2.2. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

Date: 03/02/2021 Local time: 12:00

IV.2.3. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

Date: 10/02/2021

IV.2.4. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French

IV.2.6. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in months: 6 (from the date stated for receipt of tender)

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.3. Additional information

- 1) La procédure de passation retenue est la procédure avec négociation: articles L. 2124-3 et R. 2161-21 à R. 2161-23 du CCP;
- 2) Complément aux rubriques II.2.5): les critères d'attribution ainsi que les éléments d'appréciation de ces critères sont précisés dans le RC;
- 3) Les pièces mentionnées aux rubriques III.1.1), III.1.2) et III.1.3) du présent avis devront être établies par tout candidat et par chacun des cotraitants pour un groupement. Les capacités

économique, financière, technique et professionnelle d'un candidat s'apprécie globalement en tenant compte, le cas échéant, de l'ensemble des capacités des membres du groupement. Les candidats peuvent aussi faire valoir les capacités d'autres entités quelle que soit la nature juridique des liens existants entre eux-mêmes et ces entités (sous-traitants, filiale, société mère, entreprise tierce etc.). Les candidats doivent, dans ce cas, justifier des capacités de ce ou ces opérateurs économiques en produisant par exemple les pièces visées aux rubriques III.1.1), III.1.2) et III.1.3) et apporter la preuve qu'ils en disposeront pour l'exécution du marché, par tout moyen approprié (par exemple un engagement écrit de l'opérateur économique). Les candidats trouveront davantage de renseignements quant à la forme juridique que devra revêtir le candidat et aux conditions de participation dans le RC;

4) Complément à la rubrique IV.1.3) (informations sur l'accord-cadre): le marché est passé sous la forme d'un accord-cadre fixant toutes les stipulations contractuelles, conclu sans minimum et sans maximum, à bons de commande en application de l'article R. 2162-1 et suivants du CCP. L'accord-cadre sera conclu avec un seul opérateur économique;

5) Conditions d'envoi et de remise des plis: les plis devront être transmis par voie dématérialisée. La remise sur support papier est proscrite. Les dossiers qui seraient remis après la date et l'heure limites fixés à la rubrique IV.2.2) ne seront pas retenus. Les candidats trouveront tous les renseignements quant aux modalités de dépôt de leur pli dans le RC;

6) Complément à la rubrique IV.2.4): si les documents visés devant être fournis par les candidats ne sont pas rédigés en langue française, il est demandé que ces documents soient accompagnés d'une traduction en français;

7) L'unité monétaire est l'euro;

8) Complément à la rubrique II.2.7) (durée du marché): le marché commence à produire ses effets juridiques à compter de sa date de notification pour une durée initiale de douze mois. Le marché est reconductible cinq fois. Ainsi, la durée globale du marché est de six ans maximum;

9) Clause réexamen: le marché comporte une clause de réexamen au sens de l'article R. 2194-1 du CCP;

10) La date d'envoi des invitations à soumissionner est donnée à titre indicatif;

11) Déroulement de la procédure: la procédure de passation du présent marché va se dérouler en deux phases successives. La première est la phase candidature qui débute avec la publication du présent AAPC et la mise en ligne, sur le profil d'acheteur de la CAPL, d'un DCE à l'état de projet, pour information. Au terme de cette étape, les OE ayant déposé une candidature verront cette dernière analysée par l'acheteur qui se prononcera sur sa complétude et sa recevabilité. Les candidatures irrecevables seront éliminées, les autres acceptées et les candidats les ayant remises invités à soumissionner. À partir de cette invitation débutera la seconde phase de la procédure, la phase offre, ayant pour objectif la remise des offres par les soumissionnaires. Aussi, seule la candidature est demandée à ce stade de la procédure. Les candidats admis à présenter une offre recevront le DCE final afin de présenter leur offre dans la 2e phase. Les différentes étapes sont détaillées dans le RC;

12) L'entité adjudicatrice se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Tribunal administratif de Nice

Postal address: 18 avenue des Fleurs, CS 61039

Town: Nice Cedex 1

Postal code: 06050

Country: France

E-mail: greffe.ta-nice@juradm.fr

Telephone: +33 489978600

Internet address: <http://www.nice.tribunal-administratif.fr>

VI.4.3. Review procedure

Precise information on deadline(s) for review procedures:

Tout intéressé à conclure le contrat peut contester un manquement éventuel aux obligations de publicité et de mise en concurrence par le biais d'un référé précontractuel (articles L. 551-1 à L. 551-4 et L. 551-10 à L. 551-12/articles R. 551-1 et R. 551-3 à R. 551-6 du code de justice administrative) jusqu'à la conclusion du marché. En outre, tout intéressé à conclure le contrat dispose d'un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution du marché pour contester un manquement éventuel aux obligations de publicité et de mise en concurrence, dans le cadre d'un référé contractuel (articles L. 551-13 à L. 551-23/articles R. 551-7 à R. 551-10 du code de justice administrative). De plus, il est précisé, conformément à la jurisprudence Tarn-et-Garonne (CE 4.4.2014, département du Tarn-et-Garonne, Req. n° 358994), que tout tiers à un contrat administratif susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses est recevable à former devant le juge du contrat un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles; ce recours doit être exercé, y compris si le contrat contesté est relatif à des travaux publics, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, notamment au moyen d'un avis mentionnant à la fois la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi.

VI.4.4. Service from which information about the review procedure may be obtained

Official name: Tribunal administratif de Nice

Postal address: 18 avenue des Fleurs, CS 61039

Town: Nice Cedex 1

Postal code: 06050

Country: France

E-mail: greffe.ta-nice@juradm.fr

Telephone: +33 489978600

Internet address: <http://www.nice.tribunal-administratif.fr>

VI.5. Date of dispatch of this notice

18/01/2021